

## VIII La conjoncture internationale

Comme nous l'avons mentionné, 115 pays ont adhéré au T.N.P. et les grands fournisseurs nucléaires ont accepté que certaines directives minimales régissent leurs exportations nucléaires. En outre, des ressources importantes ont été mobilisées pour améliorer le fonctionnement du système de garanties de l'A.I.E.A. Toutefois, il est généralement toujours reconnu que l'actuel régime de non-prolifération n'est pas sans failles ni sans faiblesses. Des améliorations s'imposent, ce qui a récemment fait l'objet de plusieurs discussions internationales comme suit :

### *1) L'Évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (I.N.F.C.E.)*

L'I.N.F.C.E. est une évaluation technique qui fut effectuée d'octobre 1977 à février 1980. L'évaluation, à laquelle ont participé 46 pays et 5 organismes internationaux et qui a produit 8 rapports de groupes d'experts ainsi qu'un résumé et une synthèse (au total 1 600 pages), n'était pas une négociation politique (aucun traité ou accord ne pouvait être élaboré dans le cadre de l'I.N.F.C.E.). Ses résultats ou conclusions n'ont été transmis aux gouvernements que pour leur gouverne. L'étude reposait sur trois éléments fondamentaux. En effet, les participants :

- a) étaient conscients de l'urgence des besoins d'énergie mondiaux et de la nécessité, pour les satisfaire, de généraliser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ;
- b) étaient convaincus que l'on peut et que l'on doit prendre, tant aux échelons nationaux que par la voie d'accords internationaux, des mesures efficaces pour réduire au minimum le risque de prolifération des armes nucléaires sans compromettre les ressources énergétiques et le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ; et
- c) reconnaissaient qu'il importait également de tenir particulièrement compte des besoins et des conditions spécifiques des pays en voie de développement.

En fin de compte, l'I.N.F.C.E. a reconnu le principe général voulant que la sécurité des approvisionnements et les assurances en matière de non-